

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 18 février 2025

Présents : Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

Absents excusés : M. Eric LARDON – M. Marc COMBETTE- Mme Anabelle FOURNIER FAURE

Pouvoir : M. Eric LARDON donne pouvoir à Margot SOLVIGNON - M. Marc COMBETTE donne pouvoir à Christiane CLUZEL - Mme Anabelle FOURNIER FAURE donne pouvoir à Hélène DE SIMONE

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

FINANCES

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SOCIAL

- 2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE- DOSSIER M**
- 3. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE**

QUESTIONS DIVERSES

- INFORMATIONS DIVERSES**
 - POINT SUR LES MANIFESTATIONS 2025**
-

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
--

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2025 à l'unanimité des membres

FINANCES

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRE (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit donc s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

De plus, en complément de la prise d'acte de la tenue du débat, le ROB doit être approuvé par une délibération du Conseil d'Administration.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Madame la vice-présidente donne lecture du rapport, qui est suivi d'un débat entre élus.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

- Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour le budget du CCAS.

SOCIAL

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – DOSSIER M.

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Madame M, qui ne lui permet pas de régler le paiement de certaines dépenses et notamment le permis de conduire de son fils afin qu'il puisse se déplacer pour trouver un emploi.

Le CCAS est sollicité pour le versement d'une aide financière exceptionnelle de 500 euros.

Il est demandé au CCAS de bien vouloir donner un avis sur cette demande.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour :

- Emet un avis défavorable à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 500 Euros à l'attention de Mme M

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS

Demande de l'épicerie solidaire de passer de 10 à 15 bénéficiaires pour l'année 2025

Avis favorable

PROCHAINES MANIFESTATIONS / PROJETS

- **Vide dressing : dimanche 02 mars 2025**
 - Installation de la salle par les services techniques
 - Numérotation des tables le 1^{er} mars : Margot
 - Organisation logistique (café, tasses, sucre...) : Christiane
 - Le Secours Populaire sera présent à partir de 12 h
 - Présence le dimanche 02 mars 2025

8 H 00 : OUVERTURE AUX VENDEURS	MARGOT – ANDRE
9 H 00 / 11 H 00 : OUVERTURE AUX ACHETEURS	MARGOT – JANINE – CHRISTIANE - ANDRE
11 H 00 / 13 H 00	MARGOT – CHRISTIANE – ANABEL – CATHERINE ANDRE

- **Choix des sorties pour 2025**
 - 16 juin : croisière sur le lac de Vouglans : la proposition du Transporteur Venet ne correspond pas à ce qui avait été choisi. Il ne sera pas donné suite à la proposition
 - 83 € par personne
 - Tarifs = 33 € par personne et 50 € pour les conjoints de moins de 70 ans

Choix d'une autre journée

- 07 octobre : "Savoir-faire entre monts et plaine"
 - Journée = 48 €
 - Transport = 595 € soit 12 € par personne
 - Tarifs = 24 € par personne et 36 € pour les conjoints de moins de 70 ans
- **Projet de verger solidaire** en lien avec le CMEJ qui serait planté dans les anciens jardins familiaux à Outre l'Eau (projet d'aménagement d'entrée de ville)
- **Projet d'achat de matériels pour l'école maternelle** : vélos, tableaux pour l'extérieur

PROCHAINE REUNION

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL : LUNDI 31 MARS A 19 H EN MAIRIE

Le 5 mars 2025

La Vice-Présidente
Hélène DE SIMONE

Le secrétaire

Christiane CLUZEL



